



**Dossier d'inscription à la
FORMATION BREVET FEDERAL 1ER
DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION :
MARCHE AQUATIQUE 2022**

* Complétez en majuscule ** Rayez la mention inutile

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance* : _____

N°département : _____ Nationalité* : _____

Adresse postale* : _____

Code postal : _____ Ville* : _____ Mail : _____

Téléphone port. : _____ Téléphone fixe : _____

Responsabilité Civile Professionnelle** : OUI NON

-N° de votre diplôme** : _____ Date d'obtention : _____

-N° de votre livret de formation** : _____ -N° Sécurité Sociale : _____

**Collez
votre
photo
ici**

En fonction de la situation pandémique COVID-19 et des mouvements sociaux impérieux, je souhaiterais intégrer la formation de brevet fédéral 1^{er} degré des activités aquatiques option Marche Aquatique :

- **Du 04 avril au 08 avril 2022** région **Sainte ANNE en Guadeloupe**. (En dehors de l'action de formation, possibilité de compléter avec une période de visite locale dès le 26 mars.)
- **Les 1, 2 et 3 Juin 2022** région **La Baule** : Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, La Turballe, St Nazaire...

Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS ou virement. Le tarif est de 400 €, cf article 3 de la convention ci-dessous pour les groupes. Les transports, repas et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.

J'autorise l'organisateur à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux qu'aurait à subir l'inscrit pendant la durée de la formation.

Droit à l'image : je suis informé(e) et accepte** / n'accepte** pas qu' Aqua Breizh Club MNS puisse prendre des photos ou vidéos lors de la formation et se réserve le droit de les utiliser sur son site internet ou tout autre support de communication professionnel. J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués sur cette demande d'inscription.

Signature :

Pièces constitutives de votre inscription :

- La convention employeur type DIRECCTE, complétée et signée par l'employeur ou vous si vous êtes auto entrepreneur, saisonnier, etc...
- La présente demande d'inscription avec une copie de votre titre de MNS (ou du livret de formation),
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques.
- Les personnes en situation de handicap

Votre dossier complet doit-être transmis 15 jours avant la date de la formation, inscription dans la limite des places disponibles (session de 15 places maximum) et réservée aux personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur ou étant en formation de MNS : - DEJEPS mention Perfectionnement sportif / DESJPS mention Entraînement sportif / DEJEPS Triathlon / couplés à l'obtention du Certificat de Spécialisation Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (CSSMA) - DEUST Animation Gestion des APSA / Licence Professionnelle AGOAPS / Licence STAPS Entraînement Sports Mention AAS / Licence APAS / Licence STAPS Education et Motricité / couplés à l'obtention de l'Unité d'Enseignement Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (UESSMA). Les personnes en situation de handicap peuvent se rapprocher du référent en allant sur le site du club www.aquabreizhclubmns.com ou par téléphone 06230657787.



**CONVENTION DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
AU BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES
OPTION : MARCHE AQUATIQUE 2022**

Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

* Complétez en majuscule ** Rayez la mention inutile

Entre l'association **Aqua Breizh Club MNS 09**, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE, organisme de formation affilié et agréé à la F.F.M.N.S.

Et Nom*..... Prénom*.....
Adresse*.....
Employeur.....
Adresse*.....

Formation initiale du stagiaire ** : MNS - Autre (cf page 1)
Les personnes en situation de handicap peuvent s'adresser au référent aux coordonnées indiquées sur www.aquabreizhclubmns.com

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Intitulé du stage : FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHE AQUATIQUE

- Programme et méthode : Cas concrets, règlementation, théories et connaissance du milieu naturel, sécurité, sauvetage.
- Formation professionnelle prévue par l'article L.920-13 du code du travail.
- Dates ** : 04 avril au 08 avril 2022 ou 1, 2 et 3 Juin 2022
- Durée : formation de 21 Heures
- Lieu ** : Région Sante Anne en Guadeloupe ou Région La Baule

Article 2 : EFFECTIF FORMATION

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 15 personnes
Le bénéficiaire s'engage, en fonction des conditions impérieuses, à assurer sa présence à la date, lieu et heures prévus.

Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants :
Frais de la formation comprenant la licence-assurance FFMNS par stagiaire est de 400 € T.T.C
Groupe de 5 stagiaires = 300 € T.T.C par personne / 7 stagiaires = 250 € T.T.C par personne.
Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS. Les repas, le transport et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.

Article 4 : DIFFICULTES – RECLAMATIONS ET ALEAS

Se reporter au règlement intérieur de formation art. 3-3. Disponible sur le site www.aquabreizhclubmns.com ou sur simple demande.

- **Absence ou annulation stagiaire** : À plus de 15 jours : Remboursement de 50%, à moins de 15 jours : Aucun remboursement
- **Absence ou annulation de l'organisateur** : Remboursement au prorata des heures effectuées.

Article 6 : DROIT A L'IMAGE

Le stagiaire autorise le(s) formateur(s) à prendre des photos ou vidéos "supports de communication" lors du séjour de formation ** OUI - NON

Pour le bénéficiaire

Signature de l'employeur Accompagnée de la mention « bon pour accord »

Pour l'organisme

Aqua Breizh Club MNS



ANNEXES

INFO SUR LES HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS à la convenance des stagiaires

Hugues LEBLANC 06 23 06 57 78 (Réfèrent handicap)

ou

Stéphane GUIHENEUF 06 51 60 55 03

Le repas du midi peut être livré en plat à emporter en fonction des dispositions particulières et impérieuses.

PLANNING

Transmis après l'inscription via la convocation et en fonction des marées et conditions régionales.

Cf Programmation générale ci-dessous.



PROGRAMME & METHODE DE LA FORMATION

BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE
(Adaptation possible face aux personnes en situation de handicap, cf référent)

OBJECTIFS	Apporter un complément de formation indispensable pour l'encadrement de la Marche Aquatique en direction de tous les publics. Cet enseignement aquatique spécialisé est réservé aux personnes ayant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs : (DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires)
CONTENU La formation proposée pour le brevet fédéral développe 4 unités de compétences	<ul style="list-style-type: none"> • UC1 Le cadre historique, institutionnel et réglementaire. Sécurité - sauvetage aquatiques adaptés à la Marche Aquatique. • UC2 Tronc commun anatomie – physiologie et diététique liés à la Marche Aquatique • UC3 Connaissance du milieu naturel, lecture de site et prévention des accidents en Marche Aquatique • UC4 Construction des cours, gestion d'un groupe et son matériel adapté à l'activité Marche Aquatique
METHODE (Adaptée à la pandémie COVID-19)	Cours théorique et travail en groupe sur des schémas heuristiques. Présentation du matériel de premiers secours pour assurer la sécurité des pratiquants : O ² , DSA, Flamme, moyen de communication, bouée Rescue, ... Mise en situation, encadrement d'un public, pratique en milieu naturel avec différents types de publics. Vidéos Evaluation, remise de diplômes et bilan
LIEUX RDV et DATES de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Base nautique ANASA 97180 SAINTE-ANNE du 04 avril au 08 avril 2022 Sainte ANNE en Guadeloupe. ou - Maison des associations 02 rue Evariste Boulay Paty 44480 Donges du 1^{er} au 3 Juin 2022 région La Baule : Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, La Turballe, St Nazaire...
VOLUME HORAIRE	Total 21 Heures.
INTERVENANTS	Hugues LEBLANC (référent handicap) Stéphane GUIHENEUF
CONTACTS	9, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE Tel.: 06 23 06 57 78 @ : aquabreizhclubmns@gmail.com Facebook : allez sur www.aquabreizhclubmns.com
REFERENCES ADMINISTRATIVES	Association loi 1901 AP 9312Z non assujetti à la TVA SIRET : 811 579 622 00010 Référencé DATADOCK Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 09831 35 auprès du préfet de région de Bretagne Affiliée à : F.F.M.N.S Siège social : 23 rue de la Sourdière 75001 – PARIS Siège administratif : F.F.M.N.S. chez Monsieur Richard CASTEROT Trésorier 5 Rue Jean Jaurès Domaine des Hauts de Claye 77410 CLAYE-SOUILLY Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique, Décret du 14 /12/1956, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927, Ministère de l'intérieur, Service National de la Protection Civile, Membre de la Commission Nationale de Secourisme, Agréée par le Ministère des Armées, décision 15124 MA – K Identifiant siret : 802 650 549 00016 Préfecture de Paris : AR 1150 – n° RNA W751227288 fmnfrance@gmail.com